

Entretien - Origine d'un génocide

L'euthanasie d'hier à aujourd'hui

Propos recueillis par Agnès Jauréguibère

L'Homme Nouveau n°1281 - 2 juin 2002

Klaudia Schank est Licenciée en Droit et en Relations internationales. Mgr Michel Schooyans, professeur émérite à l'Université de Louvain, est bien connu de nos lecteurs. Ils ont répondu aux questions que nous leur avons posées à propos de l'ouvrage dérangeant qu'ils viennent de publier sur l'euthanasie.

Pouvez-vous présenter l'ouvrage que vous éditez?

Le livre que nous avons traduit¹ est l'œuvre du juriste Karl Binding et du psychiatre Alfred Hoche. La première édition date de 1920; la deuxième de 1922. Binding, né en 1841 à Francfort-sur-Main, était un éminent professeur de droit. L'œuvre imposante qu'il a laissée après sa mort en 1920 suscite encore aujourd'hui un grand intérêt. Hoche, né en 1865 à Wildenhain, était professeur de psychiatrie. Devenu écrivain à la fin de sa vie, il se suicide en 1943. Leur écrit s'inscrit dans la logique de l'évolution des sciences avec la conception de l'homme qui en résulte. Réduit à sa dimension corporelle, l'homme devient un être unidimensionnel, dépourvu de toute ouverture à la transcendance.

Pourquoi un tel livre en Allemagne en 1922?

C'est surtout en Allemagne que se développent, à partir de la seconde moitié du XIX siècle, différents mouvements scientifiques qui contribuent à l'avènement du national-socialisme. Une des principales origines de ces mouvements se trouve dans la théorie de l'évolution exposée dans l'œuvre de Charles Darwin. Appliquée par Darwin aux êtres vivants, l'idée d'évolution est peu à peu appliquée aussi à la société. Celle-ci est comparée à un organisme dont l'homme est réduit à n'être qu'un membre. Dans ce contexte naît l'idée selon laquelle l'homme a une responsabilité personnelle dans l'évolution. Toute démarche allant à l'encontre du principe de la lutte pour la vie et de la sélection des plus aptes conduit inévitablement à la dégénérescence de l'espèce humaine et par conséquent à celle de la culture allemande.

C'est pour lutter contre cette dégénérescence, et pour la prévenir, que les "hygiénistes" de la race allemands proposaient des mesures visant l'amélioration du patrimoine héréditaire. Très vite, leurs propositions furent transformées en revendications eugéniques et raciales.

Seuls ceux qui étaient jugés aptes avaient le droit de se reproduire. Influencés par la science de la race, avec son postulat de la supériorité de la race nordique, ces "hygiénistes" limitaient leur mission à la conservation du peuple allemand.

Pourriez-vous exposer les grandes lignes de l'argumentation développée?

L'exigence de Binding et Hoche visant à libéraliser la destruction d'une vie indigne d'être vécue constitue une prolongation des idées qui viennent d'être rappelées. Eux aussi s'octroyaient le droit de jauger la valeur d'un être humain et de relativiser sa dignité.

Pour Binding, l'homme est le souverain de sa vie. D'où la légitimation morale et juridique du suicide, qui, selon lui, conduit logiquement à la libéralisation de l'euthanasie. Cette libéralisation doit d'abord porter sur "l'euthanasie pure" qui remplace simplement la cause de la mort par une autre cause de la mort, puis sur l'euthanasie des malades incurables qui demandent avec insistance d'être délivrés de leurs souffrances, et enfin sur l'euthanasie des handicapés mentaux. La décision de procéder à la destruction, prise par un Comité de Libéralisation, se fonde sur un devoir légal de compassion. L'éventualité d'une décision prise par erreur ne préoccupe guère nos auteurs. Il y a tellement de gens qui meurent par erreur qu'une personne de plus ou de moins ne pèse pas dans la balance...

Hoche, lui, développe toute une argumentation tendant surtout à justifier médicalement l'homicide des handicapés mentaux. Il met ceux-ci au même rang que les animaux. À ses yeux, les handicapés mentaux ne peuvent donc pas se prévaloir d'un droit subjectif à la vie. Hoche les caractérise sans hésitation "*d'existences-ballast et de coquilles humaines vides*".

Selon vous, une grande partie de l'argumentation des partisans actuels de l'euthanasie figure déjà dans le dossier de 1922. Pourriez-vous donner des exemples?

Presque tous les arguments invoqués aujourd'hui en faveur de l'euthanasie se trouvent déjà sous une forme ou sous une autre dans l'ouvrage de Binding-Hoche. Un grand nombre de "raisons" invoquées par ces auteurs sont réutilisées aujourd'hui: autonomie, liberté, dignité, guérison, compassion, inutilité économique, poids pour la société, qualité de l'espèce, etc.

Pour vous, en donnant une justification juridique et médicale de l'euthanasie, Binding et Hoche ont une part de responsabilité dans l'établissement de la "solution finale" par le Troisième Reich. Les nazis s'y référaient-ils explicitement?

L'argumentation de Binding et Hoche a eu un impact considérable sur le cours de l'histoire. La responsabilité directe de ces universitaires dans l'élaboration et la mise en exécution des programmes d'extermination des handicapés, adultes et enfants, ne fait aucun doute. Par là, ils ont ouvert largement la voie à l'Holocauste et à la banalisation du "*don de la mort*" pour motif d'incorrection politique ou de non conformité biologique. Lors de l'avènement du nazisme au pouvoir se déclenche en Allemagne un débat public sur l'euthanasie. C'est dans la revue *Ethik* que les différents protagonistes prennent la parole. Les partisans de l'euthanasie, dont un théologien appelé Rose, se réfèrent fréquemment à l'œuvre de Binding et Hoche. Hoche lui-même intervient personnellement dans ce débat. Puisqu'il est établi que toute cette discussion était suivie de près par l'Administration de l'État nazi, nous pouvons affirmer sans crainte que les deux auteurs ont préparé les bureaucrates, les médecins et psychiatres non seulement à l'acceptation, mais aussi à l'exécution des meurtres en masse à partir de 1939, et même avant.

Et l'euthanasie aujourd'hui?

Toutes les idées que nous avons évoquées restent au centre du débat sur l'euthanasie. Sans tomber dans un réductionnisme aveugle, posons-nous quelques questions. Quels sont actuellement les dangers qui résulteraient d'une légitimation juridique de l'euthanasie? Cette légitimation serait-elle totalement exempte de motivations économiques et sociales? Cette même légitimation ne nous mettrait-elle pas sur une pente glissante? Ne sommes-nous pas entraînés, malgré nous, vers d'innombrables situations nous poussant à porter un jugement sur la dignité humaine? N'aboutit-on pas ainsi à créer des catégories d'hommes dont la vie ne bénéficie plus du droit à une protection légale? En Belgique par exemple, certains n'envisagent-ils pas déjà le débat sur l'euthanasie des handicapés profonds?

Quel est alors, selon vous, le cœur du problème?

Nous devons nous poser clairement la question de la définition d'un acte euthanasique. Un médecin qui administre des analgésiques dans le seul but de soulager les douleurs d'un moribond accomplit son devoir de médecin. Quand la maladie est devenue incontrôlable, on ne tue pas; l'action thérapeutique change d'objet et se concentre sur le soin de la douleur. Le médecin prend certes le risque d'abrèger ainsi la vie, mais ce qu'il veut et ce qu'il fait, c'est choisir la médication adéquate pour soigner la douleur, non pour tuer. Dans ce cas, il n'y a pas donc pas euthanasie. L'euthanasie est une mise à mort intentionnelle, réputée sans souffrance, par des techniques médicales. C'est la *Tötung* de Binding-Hoche. Or qui suis-je pour déclarer qu'une vie humaine ne vaut pas la peine d'être vécue et, en conséquence, qu'elle peut être librement détruite?

Reste à savoir la signification réelle de la compassion. La demande d'euthanasie traduit une profonde détresse, un sentiment d'abandon, et

donc l'échec dramatique d'une communication, grâce à laquelle, si elle était réalisée, le malade percevrait que sa dignité continue à être reconnue par d'autres. Ce qui manque sans doute le plus aux moribonds, c'est donc la tendresse: une communication au cœur de laquelle le patient se découvre aimé. La meilleure façon d'aider quelqu'un à mourir dans la dignité consisterait-elle à lui donner la mort?

-
1. Klaudia Schank et Michel Schooyans, *Euthanasie: le dossier Binding & Hoche*, Traduction de l'allemand, présentation et analyse de "*La libéralisation de la destruction d'une vie qui ne vaut pas d'être vécue*", texte intégral de l'ouvrage publié en 1922 à Leipzig, Le Sarment, 142 p.